



N° D304 / 2022
Domaine : 1.1.9

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le lot n°7 « Aménagements extérieurs / Serrurerie » du marché relatif aux travaux d'aménagements d'un volume brut en centre ALSH dans la ZAC Pompidou - Le Mignon à Bois-Colombes, conclu avec la société EPCM ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant au lot n°7 du marché de travaux susvisé de modifier la consistance de certains travaux ;

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°2 au lot n°7 « Aménagements extérieurs / Serrurerie » du marché relatif aux travaux d'aménagements d'un volume brut en centre ALSH dans la ZAC Pompidou - Le Mignon à Bois-Colombes, conclu avec la société EPCM.

Article 2 : De modifier comme suit la consistance des travaux :
- Travaux modificatifs suivant selon le devis n°BC220706-1 (daté du 06/07/2022) de l'entreprise EPCM pour un montant en moins-value de 4 070,40 € HT, soit 4 884,48 TTC.

.../...

Article 3 : Le montant du présent avenant s'élève à - 4 070,40 € HT portant le montant global définitif du lot n°7 de 39 514,00 € HT à 35 443,60 € HT soit 42 532,32 € TTC.

Bois-Colombes, le 3 août 2022,

Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint,




Gilles CHAUMERLIAC